

INTERPELLATION URGENTE

Auteur Sonia Tauss-Cornut, PLR, Olivier Turin, AdG/LA, Jérôme Buttet, PDCB, et Charles Clerc, UDC
Objet Travaux de contournement des Evouettes, remis aux calendes grecques?
Date 09.05.2016
Numéro 5.0212

Actualité de l'événement

Le département avait annoncé qu'un crédit d'engagement complémentaire serait présenter en session de mai au Parlement, afin de débiter les travaux de contournement des Evouettes.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que le département n'exécute pas la décision du parlement du 18 décembre 2015. A savoir, démarrer les travaux de la H21 par prélèvement d'un montant de 10'000'000 francs sur le fonds des grands projets d'infrastructures

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Si les travaux ne démarrent pas avant l'été, il est probable qu'ils ne débiteront pas cette année.

Lors de la session de décembre 2015, le parlement a accepté un prélèvement de 10'000'000 francs sur le fonds des grands projets d'infrastructures, afin de débiter les travaux de contournement des Evouettes.

Le département avait annoncé qu'il proposerait un crédit d'engagement complémentaire à la session de mai, afin de pouvoir débiter les travaux. Force est de constater qu'aujourd'hui, le département n'a pas la volonté d'exécuter la décision du parlement.

Effectivement, les travaux ont été adjugés, les oppositions levées, les terrains expropriés. Aujourd'hui, aucun obstacle ne vient perturber la mise en route immédiate de ces travaux. Le financement pouvant être assuré par le prélèvement au fonds des infrastructures.

Il suffirait au gouvernement de présenter un décret au parlement (comme cela a été fait pour le financement de la 3ème correction du Rhône et pour le projet de la modernisation de l'informatique), afin de confirmer l'amendement accepté par le Grand Conseil en décembre 2015.

Conclusion

Une délégation de députés Chablaisiens demande à nos autorités en charge du département relatif à cet objet de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- Le Gouvernement a-t-il la volonté d'exécuter la décision du parlement et dans quel délai?
- Pourquoi le Gouvernement ne propose t'il pas un décret, afin d'utiliser les 10'000'000 francs octroyés par le Grand Conseil?